



DEPARTEMENT DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'URBANISME

DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Service public
de Wallonie

Rue des Brigades d'Irlande 1
B-5100 Namur
Tél. : 081/33.21.11.
Fax : 081/33.22.85.

Mél : Veronique.lebrun@spw.wallonie.be

Au Collège communal
Administration communale
Rue du Chaudfour 2
6860 LEGLISE

Namur, le

12 MAI 2016

Nos réf. : DATU/DAL/AF/JPVR/JPAD/SSC/Léglise

Voire contact : DAUBECHIES_Anne, Attachée – 081/33 25 68 – anne.daubechies@spaw.wallonie.be

OBJET : LEGLISE – Schéma de structure communal – Entrée en vigueur

Madame, Monsieur,

Votre courriel du 06 mai 2016 par lequel vous me transmettez une copie de l'avis de publication relatif au dossier cité sous rubrique m'est bien parvenu.

Conformément aux articles 112 à 114 de la nouvelle loi communale, le schéma de structure communal est d'application au cinquième jour qui suit le jour de publication, soit à partir du 11 mai 2016.

Je me charge d'en informer Monsieur Peeters, Fonctionnaire délégué a.i.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Josiane PIMPURNIAUX,
Directrice**